



courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

Manifestation du 6 mars 2008

Réponses du directeur de cabinet MEDAD à l'audience intersyndicale

Le directeur de cabinet a répondu aux interventions des organisations syndicales autour de deux grands sujets :

1 – Les réorganisations : elles sont de la responsabilité de notre ministère et les interventions extérieures ne sont pas prépondérantes ;

2 – Les effectifs, les moyens : nous ne sommes pas seuls en cause et sommes soumis aux contraintes budgétaires du gouvernement.

Le directeur de cabinet s'est inscrit dans les propos des courriers du ministre des 21 et 22 février 2008. Il a confirmé que le MEDAD conservait bien ses services déconcentrés en propre avec l'ensemble de leurs missions et prérogatives.

Il a reconnu qu'ils avaient été percutés par le projet du ministère de l'intérieur qui avait la volonté de regrouper l'ensemble des moyens de l'Etat dans les départements sous l'autorité des préfets et dans les préfectures.

Les arbitrages rendus sont clairs, ils l'ont été par le président de la République et le Premier ministre.

Nous consolidons nos frontières sans visée expansionniste.

Les fusions programmées dans les départements et régions seront conduites sur ces bases de maintien de l'ensemble des missions actuelles et notamment celle du logement.

Sur la lettre de mission ou la feuille de route, il reconnaît une défaillance et indique qu'une loi sur les conclusions du Grenelle de l'environnement est en cours de finalisation (fin de la semaine prochaine). Elle constituera notre feuille de route. Il n'écarte pas l'idée à partir des éléments de cette loi de rédiger de façon explicite et claire la stratégie et les ambitions du MEDAD afin de permettre aux personnels de mieux percevoir et de mieux comprendre le projet ministériel.

Il a ensuite abordé les points suivants :

Les DIR

Il y a onze DIR. Elles demeurent en l'état sans changement.

En ce qui concerne les zones de défense, les DIR ne posent pas de problèmes particuliers. Certes, il y avait une demande de réduire leur nombre mais à l'étude cela n'a pas été retenu. L'évolution en agence routière n'est pas à l'ordre du jour non plus.

Le permis de conduire

Un audit est en cours. Lorsque ses conclusions et recommandations seront connues, la concertation s'engagera.

Le permis de construire

Il y a eu des rumeurs d'externalisation, de recours au privé (architectes, notaires). C'est le jeu normal des réflexions conduites dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP). Ces orientations ont été rejetées par le ministre. Nous en restons donc aux procédures actuelles.

Ecoles et formation

Le ministre souhaite construire un grand ministère. Pour cela, il doit disposer d'une formation d'excellence. Cette formation d'excellence s'appuie sur les écoles et les centres de formations. Nous sommes soucieux et vigilants sur ces questions avec la volonté non pas d'en réduire les moyens mais plutôt de les renforcer.

Ingénierie publique

Il n'est pas question de l'abandonner (c'est une nécessité pour les petites communes) mais de l'adapter aux nouveaux enjeux. Nous devons être capables de traduire les politiques de développement durable auprès de nos interlocuteurs pas très au fait de tout cela.

Réseau scientifique et technique

C'est une richesse du ministère. Nous n'entendons pas y toucher. A la question posée : voulons nous un corps technique de haut niveau ? La réponse est clairement OUI ! L'Etat en a besoin. Ce corps technique de haut niveau est constitué du réseau scientifique et technique avec tous ses services et l'ensemble des services : c'est vous, les personnels du MEDAD !

Service navigation

Nous voulons renforcer le trafic fluvial et n'avons donc aucune intention de départementaliser, de démanteler, de transférer ces services à qui que ce soit y compris VNF.

Comme pour les DRIRE et leurs subdivisions, nous n'avons pas l'intention de remettre en cause des organisations qui fonctionnent et donnent satisfaction !

Sur les effectifs et le budget

Le directeur de cabinet confirme le respect des engagements précédents en terme de suppression d'effectifs. La règle affichée du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite s'imposera à nous. Nous nous battons pour conserver et renforcer nos moyens. Les crédits affectés aux politiques publiques de l'ex-écologie ont été abondés et nous avons bien l'intention de continuer dans ce sens.

Sur le dialogue social

Nos demandes de méthode, de cadrage de garanties collectives ont été écoutées mais elles n'ont pas donné lieu à de véritables engagements de prise en charge. Nous en restons au vœu pieux que le dialogue social, c'est important et que bientôt nous aurons enfin une réelle visibilité sur le CTPM.

Le directeur de cabinet s'est engagé à nous transmettre la semaine prochaine les rapports des préfigureurs. Nous pourrons ainsi vérifier, d'après lui, que tout ce qu'il nous dit se retrouve dans les propositions des préfigureurs.